

POSTULAT

Auteur UDC, par François Pellouchoud et Grégory Logean
Objet LAT: quid de la densité
Date 16.06.2016
Numéro 4.0210

Remarque: ce texte est destiné au débat spécial du mois de septembre sur la problématique de la LAT

Les surfaces effectives sont celles absorbées par l'exigence de la densité. Les surfaces supplémentaires demeurent à disposition en vue d'une extension ou d'une construction future mais ne doivent pas être considérées comme « grevées » comme surfaces constructibles et ne pas entrer dans la détermination du taux cantonal d'utilisation (TCU). Le TCU doit apparaître dans le plan directeur.

Conclusion

Le présent postulat demande au Conseil d'Etat de recalculer les surfaces effectives affectées à la construction en tenant compte de la considération développée ci-dessus.